



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable  
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07413D0208

Affaire suivie par Valérie DUBOURG

valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 06 – Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 24 décembre 2013

Le Préfet

à

Monsieur le Maire – Mairie de Cosnac

19360 COSNAC

**Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la mise en compatibilité du PLU de la commune de COSNAC**

En application des articles L121-10, R121-14, R121-14-1 et R121-16-4°c du code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour examen différentes informations en vue de la détermination de l'obligation de réaliser ou non une évaluation environnementale.

Le document communiqué est composé des pièces suivantes :

- 1 délibération datée du 18/12/2013 portant sur une déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU
- 1 procédure d'examen au cas par cas des documents d'urbanisme datée du 24/12/2013
- 2 notes de présentation et plans de zonage

Le **24 décembre 2013**, votre dossier a été reçu à la DREAL, par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **22 février 2014**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de la part de monsieur le Préfet du Limousin vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale. Dans ce cas, la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL .

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,  
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement du Limousin,  
par subdélégation  
La Responsable EE



Valérie DUBOURG



Certificat n° 42202  
Certificat n° 42203